

commodément partout. La facilité de conversion des unités métriques entre elles, (des kilogrammes aux grammes par exemple) simplifiera le calcul comparatif des valeurs des biens de consommation qui se font concurrence.

Pour ces raisons et beaucoup d'autres qui sont invoquées dans le Livre blanc, et je le répète, le Gouvernement est d'avis que l'adoption du système métrique devient inévitable, voire souhaitable pour le Canada. Toutefois, nous n'envisageons pas l'adoption d'une loi pour imposer de façon générale la substitution des unités métriques aux unités pouce-livre.

PLANIFICATION ET PRÉPARATION

Le Livre blanc marque le début d'un long processus de conversion au système métrique. Il propose l'adoption de certaines dispositions qui contribueraient à préparer et à encourager cette conversion. Le Gouvernement entend nommer une Commission préparatoire qui coordonnera au niveau fédéral, l'étude et la planification de cette transformation. Il propose également qu'on attribue un mandat au futur Conseil de normalisation du Canada, dont le projet de loi a été déposé à la Chambre, afin qu'il joue un rôle semblable dans le champ le plus restreint de ses responsabilités, soit le secteur industriel et le domaine des normes physiques. La planification et la préparation doivent être orientées de telle façon que le consommateur, l'industrie et les pouvoirs publics à tous les niveaux puissent, tout en limitant les frais, retirer du système métrique le maximum d'avantages.

Nous avons l'intention, de déterminer à l'aide d'études et de consultations, le meilleur procédé de transition. Il faudra par exemple décider du moment le plus opportun pour procéder à la transformation dans chaque secteur de l'économie canadienne. En publiant un Livre blanc sur la conversion au système métrique, le Gouvernement sollicite les commentaires de tous les intéressés. Nous espérons obtenir de la population la plus large mesure de participation et de collaboration. La coopération des gouvernements provinciaux et du secteur privé sera bien accueillie et sera de la plus haute importance pour que l'on puisse atteindre les objectifs que le Canada se propose d'atteindre dans le domaine des normes et des mesures... .

SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DE L'OUÏE DU QUÉBEC

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Allan J. MacEachen, a annoncé qu'une subvention de \$21,000 pour fins de recherche a été accordée à la Société canadienne de l'ouïe du Québec. Cette subvention permettra à la Société de compléter la deuxième et dernière phase d'une étude sur l'utilisation des diplômés des écoles pour les sourds du Montréal métropolitain, et sur les perspectives d'emploi qui s'offrent à eux.

Le ministère a versé l'an dernier \$27,225 afin d'aider à défrayer le coût de la première phase de ce programme de recherche.

"Cette étude s'harmonise aux objectifs de mon ministère qui consistent à élaborer des politiques et des programmes destinés aux personnes désavantagées sur le plan professionnel", a déclaré Monsieur MacEachen.

On examinera, au cours de cette étude, les antécédents de travail des sourds ayant reçu une formation professionnelle particulière, les emplois qu'ils occupent présentement, les raisons pour lesquelles certains sont sans travail, et enfin l'efficacité de l'ensemble des services communautaires.

Des employeurs seront interviewés afin de connaître leur avis sur la préparation qui doivent avoir les sourds avant d'obtenir un emploi. Le rapport recommandera les dispositions nécessaires à prendre en vue de rendre plus efficace la réadaptation professionnelle des sourds.

LES EXPORTATIONS DE BLÉ

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto E. Lang, a déclaré au cours d'une conférence de presse à Regina (Saskatchewan) que la vente d'environ 375 millions de boisseaux de blé à l'étranger semblait maintenant assurée, et qu'avec ces ventes, les exportations à partir des ports de la Tête des lacs et de Vancouver pourraient atteindre un rythme presque sans précédent.

Le ministre a réitéré l'intention du Gouvernement fédéral de maintenir en vigueur les méthodes de mise en marché de la Commission pour le blé, l'avoine et l'orge et de faire respecter tous les règlements établis dans le cadre de la Loi de la Commission du blé. "Le mouvement accéléré du blé et de l'orge aux marchés d'exportation prévu pour les prochains mois devrait encourager les agriculteurs à ne pas enfreindre les règlements de la Commission sur le mouvement des céréales," a ajouté M. Lang.

Les exportations pour la campagne agricole atteignent maintenant environ 115 millions de boisseaux et les producteurs peuvent escompter des exportations additionnelles d'environ 260 millions de boisseaux avant la fin de la campagne agricole le 31 juillet.

Le mouvement des céréales vers la Tête des lacs est maintenant organisé et en marche afin de combler l'espace disponible d'environ 60 millions de boisseaux avant l'ouverture de la navigation en avril. Le mouvement des céréales sera échelonné aussi également que possible et se poursuivra à un rythme légèrement accéléré jusqu'à ce que les entrepôts de la Tête des lacs soient remplis.

Le ministre a ajouté qu'après l'ouverture de la navigation, le mouvement des céréales à partir de la Tête des lacs approchera du niveau sans précédent atteint en 1966.